

tacite de la C.G.T. à leurs revendications. De ceci nous pouvons penser d'une part que les secteurs les plus influencés par le stalinisme seront les secteurs les plus aptes à prendre conscience de la mystification de cette politique et il est invraisemblable qu'une telle prise de conscience puisse se faire au profit des autres centrales — S.I.R., F.O. ou Chrétiens qui traînent derrière elles un passé chargé de manœuvres toutes aussi odieuses et qui sont définitivement discréditées pour un grand nombre. L'élément positif donc de ce dernier mouvement chez Renault est incontestablement une accentuation du détachement des ouvriers de la bureaucratie syndicale. C'est dans cette voie et par de telles étapes que le prolétariat arrivera à prendre lui-même en main ses propres intérêts de classe et à se débarrasser définitivement de ceux qui depuis plusieurs années l'enchaînent à son exploitation. Une période nouvelle semble donc s'ouvrir où le prolétariat cherchera au travers de ses expériences une forme de lutte et d'organisation autonome. Avec lui c'est ces problèmes que nous essayerons de résoudre.

D. MOTHE.

### LA GREVE DANS LES ASSURANCES

La situation des Assurances Générales Vie dans un secteur arriéré de l'économie a déjà été évoquée à l'occasion de la grève de mars 1950 (1).

La direction de cette Société nationalisée a poursuivi ses efforts de rationalisation. La mécanisation des travaux, le regroupement des dactylos, l'introduction dans de nombreux emplois du travail au rendement (souvent sans primes) ont précisé une évolution qui tend à atténuer les différences pouvant exister entre les salariés dits « employés » et les salariés de l'industrie (2).

Les compressions de personnel, effectuées par non remplacement des démissionnaires ou des retraités ont entraîné pour les catégories non touchées directement par les mesures de rationalisation une conscience beaucoup plus nette de leur exploitation ; mais ce non renouvellement du personnel a eu pour conséquence d'accroître le pourcentage des cadres et agents de maîtrise (environ 1/3 du personnel du siège en 1946, plus de 50 % en 1953) (3) et d'orienter encore plus les revendications vers les demandes individuelles.

Cette tendance à l'inflation de l'encadrement a été accentuée par le bas niveau des salaires (4), par le favoritisme pour les membres de

(1) *Socialisme ou barbarie*, n° 7, p. 103.

(2) Une étude de cette question sera donnée dans le cadre d'un prochain article sur la vie des employés.

(3) Effectifs du siège :

CATEGORIES	DEBUT 1950	MAI 1953
Direction .....	6	8
Cadres .....	91	97
Agents de maîtrise ..	232	278
Employés .....	850	214
Total .....	679	597

(4) Salaires de base pour 40 heures.

CATEGORIES	1950	1953
Direction .....		
Cadres .....	de 27.160 à 62.615	de 34.000 à 78.890
Agents de maîtrise ..	de 16.896 à 26.700	de 20.770 à 33.400
Employés .....	de 15.300 à 20.202	de 20.770 à 25.021

certaines syndicats (C.G.T. avant la scission, puis F.O.) pratiqué par la direction de cette société nationalisée, et par l'action des syndicats C.F.T.C. et F.O. majoritaires dans l'entreprise défendant uniquement des réclamations individuelles. Les fonctions d'agents de maîtrise des échelons inférieurs (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> échelon) sont d'ailleurs considérées comme purement honorifiques ; la direction avoue elle-même, sans d'ailleurs chercher à y remédier, qu'il y a 30 % de cadres de trop.

Le souvenir de la grève de mars 50 et de la position des centrales F.O. et C.F.T.C. est resté très vivace parmi les employés ; les mots d'ordre staliniens de la C.G.T. de 50 à 53 lui ont fait entièrement perdre le bénéfice qu'elle aurait normalement pu retirer des positions des autres centrales et de celles de leurs responsables au sein des entreprises. La quasi-totalité des employés professe une profonde méfiance pour tout mot d'ordre ou toute action venant d'une centrale quelconque ; il est courant d'entendre en réponse à une proposition concrète d'action lancée par un seul syndicat « Pour que cela fasse comme en mars 50 ». Les seuls mouvements se situent dans la ligne d'une stricte défense des « avantages acquis », face à une exploitation accrue, à un durcissement patronal sous le signe de la « productivité ». Sur ces questions strictement limitées, ils sont prêts à suivre les plus dynamiques, pourvu que ce dynamisme aille dans le sens de leurs intérêts. C'est ainsi qu'en mai 53, la section C.G.T. réussit seule, mais avec l'appui de la majorité du personnel, à faire échec à une tentative de la direction, appuyée par les cadres et les sections F.O. et C.F.T.C. (pourtant largement majoritaires) de porter la durée du travail à 48 heures (au lieu de 40).

L'influence des syndicats a fortement diminué depuis mars 50 (1). Si à cette date, à peu près 50 % du personnel était syndiqué, cette proportion est environ du tiers au début de 53. Sur ces effectifs la C.F.T.C. en groupe la moitié, F.O. un quart, la C.G.T. un quart, soit sur un total de 700 salariés (cadres compris) : environ 100 à la C.F.T.C., 50 à F.O., 40 à la C.G.T., et 50 cadres sur 100 syndiqués à la C.G.C. (la section syndicale des agents de maîtrise affiliée à la C.G.C. a été dissoute par manque d'activité) ; les élections sont marquées par un plus grand nombre d'abstentions. Le partage des voix se fait approximativement selon le pourcentage des syndiqués mais avec des déplacements de voix très sensibles sur une personne à l'intérieur d'une liste, ou d'une liste à une autre, suivant les positions adoptées par l'un des candidats ou par l'une des sections syndicales sur tel problème discuté au moment de l'élection.

Les responsables F.O. et C.F.T.C. jouent pleinement leur rôle de « courroie de transmission » entre la direction et le personnel ; toute leur action tend, d'une part, à défendre la hiérarchie et les avantages individuels acquis, d'autre part, à écarter toute revendication d'ordre général et à apaiser de concert avec la direction toute velléité d'agitation qui peut se manifester ; cette position les amène parfois dans des impasses comme dans le cas, rappelé ci-dessus, d'augmentation de

(1) Résultats des élections depuis mai 50 (personnel siège et province) :

	1950		1951		1952		1953
	mai	déc.	mai	nov.	mai	nov.	mai
Effectifs .....	622	620	589	571	573	572	554
Abstentions .....	12,7 %	12 %	12 %	16,8 %	13,7 %	14,1 %	18 %
C.F.T.C. ....	208	221	220	201	197	208	179
F.O. ....	145	135	116	110	150	153	126
C.G.T. ....	117	125	111	106	101	97	117
Agents de maîtrise	»	52	49	31	plus de candidats		

la durée du travail.

Habituellement, les sections C.G.T. des entreprises d'assurances sont entre les mains de deux ou trois staliniens, les seuls de l'entreprise ; ceux-ci peuvent ainsi maintenir leurs positions bureaucratiques avec l'aide des responsables F.O. et C.F.T.C. sur des positions de défense immédiate des salariés ; ils peuvent même, étant les plus dynamiques, réunir un certain nombre de syndiqués, mais ils resteront isolés de leur propre base et de l'ensemble des salariés ; cela apparaît lorsqu'ils essaient de reprendre les mots d'ordre staliniens venus de la centrale C.G.T. D'ailleurs, dans beaucoup de cas, ils n'essaient même pas de faire de l'agitation sur ces bases car ils savent qu'ils ne seraient pas suivis, même par une minorité.

Il peut se produire que dans une entreprise aucun stalinien ne soit en mesure de prendre en mains la section C.G.T. Cela permet la montée d'éléments non staliniens mais qui se contentent souvent d'adopter vis-à-vis du stalinisme de la centrale une position purement négative, se limitant à écarter les mots d'ordre politiques, sans explications vis-à-vis des syndiqués ou vis-à-vis du syndicat ; ils savent qu'en cas de prise de position trop ouverte, les bureaucrates syndicaux les accuseraient, ou d'une déviation quelconque ou de pratiquer un syndicalisme de personne, ou mieux de trahir les intérêts des salariés ; dans ce cas, l'indifférence des syndiqués faciliterait éventuellement leur exclusion et la venue d'éléments plus neutres et plus dociles.

Alors que ces sections non dominées par les staliniens jouent un rôle assez effacé, la section C.G.T. des Assurances générales Vie, a pris en février 1952 une position ouvertement hostile au caractère donné à la grève par les staliniens en faisant adopter par l'ensemble des syndiqués une pétition contre cette forme d'action et en rendant publique par affichage une motion en ce sens. Il s'ensuivit une violente réaction du syndicat C.G.T. des Assurances et suivant le schéma habituel une tentative d'exclusion de deux responsables. Mais cela échoua devant l'opposition consciente de la base des syndiqués de l'entreprise. Lors des événements de juin 52, une position identique a été prise. Depuis lors la section C.G.T. des Assurances générales Vie est « au ban » du syndicat, suivant le terme du secrétaire du syndicat C.G.T.-Assurances.

Bien que ces faits soient connus du personnel, il n'en subsiste pas moins une équivoque par le fait de l'étiquette de « section C.G.T. ». Cette position n'a pas permis à cette section d'échapper au mouvement de récession déjà signalé et d'être placé par les salariés de l'entreprise sur le même plan que les sections F.O. et C.F.T.C.

\*\*\*

Bien que les décrets du 9 août ne touchent pas directement les Compagnies d'assurances nationalisées, certains textes n'en constituent pas moins une menace virtuelle contre les avantages acquis et peuvent motiver une certaine agitation. La question du régime de retraite aligné depuis 1945 sur celui de la Sécurité sociale, sauf pour une catégorie très restreinte de salariés (entrés avant 1930) ne peut servir de point de départ à un mouvement comme celui des P.T.T. ou de la S.N.C.F.

Pour expliquer le manque d'agitation durant le mois d'août, les centrales syndicales, outre les rappels habituels sur la « passivité » des salariés de l'assurance insistent sur l'absence de la majorité des employés due aux vacances (50 % du personnel environ) et aux grèves des transports.

Mais les responsables syndicaux de toute tendance restent en général dans l'expectative en l'absence de toutes instructions de leurs

centrales. Pourtant, aux réflexions, aux questions posées, il est clair que l'ensemble des salariés manifeste une sympathie certaine pour les travailleurs des secteurs en grève et exprime une inquiétude quant à la teneur des décrets et à leur incidence sur leurs conditions de travail.

C'est dans ces conditions que le syndicat F.O. de l'Assurance, suivant le mot d'ordre d'extension de la grève au secteur privé donné par la centrale F.O., lance l'ordre de grève de 24 heures pour le jeudi 13 août. Mais tout se déroule comme si cette extension devait obligatoirement échouer, le mot d'ordre n'étant pris que sous la pression des secteurs en grève. Les militants F.O. de l'entreprise sont avisés par téléphone le 12 au soir, ils ne reçoivent aucun tract d'explication, aucune directive précise ; aucun contact n'est pris avec les autres organisations. Les rares militants présents se bornent à contacter leurs seuls adhérents et à leur communiquer « l'ordre de grève ».

Ces contacts font ressortir l'opposition du personnel à un tel mouvement lancé par une seule organisation, d'autant plus que les responsables C.F.T.C. diffusent au même moment « l'ordre » de leur syndicat de ne pas s'associer au mouvement F.O.

Le syndicat C.G.T. de l'assurance laisse carte blanche à ses sections pour décider de l'action à entreprendre, sans donner d'instructions plus précises. Les adhérents de la section C.G.T., reflétant en cela la tendance des salariés refusent de suivre un mouvement qui ne soit pas général dans l'entreprise et décident de discuter avec les sections F.O. et C.F.T.C. d'une forme d'action qui puisse rallier tous les salariés ; car il est évident que tous veulent faire « quelque chose » sans savoir exactement quoi. Une réunion est proposée pour le 13 au matin aux responsables F.O. et C.F.T.C. de l'entreprise.

Le 13 au matin, il apparaît que la grève de 24 heures est un échec complet, une poignée de militants F.O. et C.G.T. en faisant un mouvement tout à fait sporadique. Aux Assurances (Général Vie, seuls trois militants F.O. font grève.

A la réunion des responsables la section C.G.T. propose une réunion du personnel à la reprise du travail à 13 heures ; si le principe de la réunion est facilement accepté, par contre, les responsables C.F.T.C. discutent de son contenu et à midi moins cinq seule une courte motion est rédigée pour être soumise aux salariés. Le responsable C.G.T. prend alors l'initiative de poser deux ou trois minutes avant la sortie une affiche appelant le personnel à se réunir à 13 heures à l'appel des trois syndicats, sans aucune autre explication.

Malgré cette improvisation, la réunion fut un succès. L'ensemble du personnel était présent. Le responsable F.O. ne prit pas la parole ; celui de la C.F.T.C. ne fait qu'une courte introduction, laissant la parole au responsable de la C.G.T. Celui-ci fait le point de la situation et, faisant ressortir le mécontentement des salariés, met en cause le gouvernement et l'ensemble du système social. De la brève discussion qui suit et de la motion adoptée, il ressort que les salariés de ce secteur arriéré, qui jusqu'alors n'acceptaient de considérer que la direction de l'entreprise et la fédération patronale de l'Assurance comme seule responsable de leur situation, mettent pour la première fois en cause le gouvernement et le système social d'exploitation. Il y a là une différence essentielle avec le mouvement de mars 50, fabriqué patiemment, de longs mois, par les syndicats, et cette expression spontanée d'une tendance politique en dehors des syndicats.

En dehors des protestations habituelles contre les décrets, la

motion contient la phrase suivante : « Insiste sur le profond mécontentement du personnel non seulement à l'encontre des mesures gouvernementales mais aussi au sujet de l'ensemble de leurs conditions de vie et s'élève contre la carence des gouvernements successifs » à apporter une solution au problème social. » Ce langage peut paraître bien vague mais il est entièrement nouveau pour les salariés du secteur considéré, qui ont fait leur première grève revendicative en mars 50.

Ensuite le représentant C.G.T. essaie de faire débrayer le personnel pour le reste de la journée, mais il échoue, peut-être à cause de sa maladresse, car il demande un vote à main levée pour ou contre la grève (qu'acceptent seuls quelques éléments de toute tendance) (1), peut-être parce que la majorité des salariés ne sentent pas la nécessité d'user, à ce moment, de cette forme d'action car leurs intérêts ne paraissent pas menacés dans l'immédiat ni les buts de cette action définis dans ces conditions.

Dans l'ensemble, il se dégage une sorte de solidarité passive pour les travailleurs des secteurs en grève ; cette solidarité apparaît dans le malaise ressenti par les syndiqués F.O. et C.F.T.C. à la suite des accords passés par leurs centrales avec le gouvernement pour la reprise du travail. Les responsables d'entreprise font évidemment chorus pour ne pas perdre leur base ; il est courant d'entendre dire par des salariés de l'entreprise que « la lutte reprendra à la rentrée d'octobre » et « qu'à ce moment, il faudra entrer dans la lutte ».

C'est cette situation que la bureaucratie stalinienne de la C.G.T. essaie d'exploiter, suivant un mot d'ordre commun à toutes les entreprises (dénoncer la « trahison des autres syndicats »). Dans l'Assurance le but non avoué mais évident est de forcer la main aux autres bureaucraties syndicales qui depuis mars 50 la tiennent systématiquement à l'écart de toutes les discussions avec la Fédération Patronale.

Ce n'est d'ailleurs que la reprise du thème développé dans une lettre à Laniel dont le texte avait été diffusé au cours des grèves d'août (participation de la C.G.T. aux discussions avec le gouvernement).

Prenant le prétexte des décrets, elle tente de réclamer une certaine agitation, uniquement au départ dans les sociétés nationalisées. Alors qu'aucun matériel particulier n'est distribué pendant toute la période de grève (à l'exception de la lettre ouverte à Laniel) fin août, le syndicat C.G.T. de l'Assurance sort un tract, reprenant les mots d'ordre rebattus (abrogation des décrets, commission supérieure des conventions collectives, « pour une meilleure convention collective »), et insiste sur la nécessité de « s'unir et d'agir ». L'union pour l'union sans perspective précise d'action.

En même temps les sections syndicales des entreprises nationalisées sont invitées à contacter d'abord la section F.O. (sur la base d'un communiqué commun arraché par la C.G.T. lors de la grève du 13 août), et ensuite les sections C.F.T.C., et de réaliser une « union contre les décrets », au maximum de constituer des comités d'unité d'action ; aucune directive n'est donnée pour l'action. En même temps,

(1) En mars 50, la grève avait été décidée par un vote secret ; les salariés de cette profession attachent une certaine importance à cette forme de vote ; cela peut s'expliquer par une crainte du mouchardage et le fait qu'il s'ensuit de la part des cadres et de la direction une répression indirecte.

les dirigeants du syndicat C.G.T. de l'Assurance contactent les directions syndicales F.O. et C.F.T.C.

Mais alors que ce mot d'ordre échoue dans la plupart des entreprises, malgré les tendances des salariés, uniquement par suite de l'opposition bureaucratique de F.O. et de la C.F.T.C. et des positions trop ouvertement stalinienne des responsables C.G.T., dans quelques entreprises les résultats dépassent les buts fixés par la C.G.T.

Une agitation se développe à la base, matérialisant la volonté des salariés de sauvegarder leur situation et d'exprimer leur mécontentement, mais dans un tout autre sens que celui voulu par la direction stalinienne de la C.G.T.-Assurances.

Ce mouvement est d'autant plus intéressant qu'il se situe au début de septembre alors que la quasi-totalité du personnel est rentrée. Il part d'une démarche effectuée par des militants de base des Assurances Générales Incendie auprès du Ministère des Finances.

Reçus par le secrétaire d'Edgar Faure, ils en tirent des explications assez alarmantes sur l'application des décrets à leur statut et un renvoi pour discussion à leurs organisations syndicales.

Le résultat de cette démarche fait le tour des compagnies et un phénomène identique à celui qui a été enregistré à la S.N.C.F. ou dans les P.T.T. au début d'août tend à se développer.

Aux Assurances Générales Vie, sous la pression de cette agitation à la base, les sections F.O. et C.F.T.C. acceptent la formation d'un comité d'action (à un moment où leur centrale condamne ces « comités irresponsables ») dans lequel la représentation est presque uniquement réservée à la base et la distribution d'un tract assez long dirigé surtout contre le gouvernement et contre les bureaucraties syndicales. Mais le but de l'action commune est nettement défini pour répondre aux désirs exprimés de la base : il s'agit de s'unir pour la reprise de la lutte attendue en octobre ; le tract précise « pour que cette lutte soit efficace, il faut que comme les postiers et les cheminots, nous allions au-delà des syndicats pour réunir tous les employés de la compagnie, syndiqués ou non syndiqués, il faut que l'action que nous devons mener soit voulue par tous, suivie par tous unanimement et sans aucune réserve ».

A ce stade les bureaucraties syndicales F.O. et C.F.T.C.-Assurances sont, pour effacer l'effet produit par la position de leurs centrales au cours des grèves d'août et pour calmer l'agitation à la base, dans l'obligation de reprendre des discussions avec la C.G.T.-Assurances ; dès lors elles devaient s'employer toutes ensemble à étouffer le mouvement qui se développait, surtout celui qui prétendait « aller au-delà des syndicats » (1).

Les responsables F.O. et C.F.T.C. des Assurances générales Vie reçoivent l'ordre, avec un sévère avertissement « de cesser toute activité en ce sens car les syndicats sont saisis de la question et toute action sur le plan des Entreprises devient inutile » ; effrayés autant

(1) Ce n'est pas par hasard que F.O. et la C.F.T.C. Assurances acceptent de « renouer », tout au moins dans la forme, et à ce moment précis avec la C.G.T. Assurances. Cela les sert tout autant que cela peut servir la C.G.T. ; leur inaction pendant les mouvements d'août, le malaise causé parmi les adhérents par leur rôle dans la fin de la grève, le durcissement patronal qui a suivi, tout cela les incite à ce rapprochement, qui d'ailleurs, restant purement formel et strictement limité à des discussions de dirigeants, ne leur coûte pratiquement rien. Tous les syndicats disposent ainsi d'une façade pour manœuvrer les salariés de l'Assurance, de concert ou séparément.

par ces menaces que par les perspectives d'action qu'il aurait fallu alors envisager pour continuer dans cette voie, ces responsables cherchent dès lors à effacer l'agitation.

Le syndicat C.G.T. de l'Assurance, parvenu à ses fins essentielles qui est de sortir de son isolement, cesse tout contact avec ses militants sur la question : « Unité d'Action ». Dans l'entreprise, bien que les bureaux aient déjà désigné des représentants, aucune réunion du comité d'action n'a lieu et la section C.G.T. ne tente même pas, par manque de moyens et en raison des positions F.O. et C.F.T.C. de s'engager seule dans cette voie.

Pourtant le tract a rencontré un écho certain. Il est courant d'entendre lors de sa diffusion des réflexions du genre : « Enfin, ils se décident à faire quelque chose ensemble. » Des délégués de bureaux ont été désignés, et beaucoup s'inquiètent de savoir pourquoi on ne continue pas dans cette voie. Le sens retenu est celui de préparation à la lutte et les cadres et les éléments réactionnaires ne s'y trompent quand ils disent aux autres salariés en cette occasion « vous voulez arriver à faire la grève ».

Les bureaucraties s'emploient activement à éteindre toute activité propre aux entreprises ; on voit apparaître tout l'arsenal de mystification utilisé habituellement en la matière :

Un tract commun aux organisations (cadres compris) est distribué vers le 24 septembre. Il commence démagogiquement par les termes « Répondant à l'appel de nos sections syndicales », ce qui était une reconnaissance de l'action de la base. Il noie habilement le poisson en développant sur deux pages uniquement des démarches de bureaucrates dirigeants auprès d'organismes sans pouvoir réel et n'envisage aucune perspective réelle d'action.

Une enquête est lancée sur « les conditions de salaires dans les entreprises » par voie de bulletins individuels que tous les salariés doivent remplir. Le but avoué est de fournir aux syndicats des éléments de discussion avec la fédération patronale de l'Assurance et avec le Ministère des Finances (autorité de tutelle pour les Sociétés d'Assurances nationalisées). Mais ces papiers sont distribués sans beaucoup d'explications et il semble que les centrales ne s'intéressent pas beaucoup aux résultats (cette enquête a débuté fin septembre, mais le 15 novembre les sections n'ont reçu aucune instruction pour le dépouillement et la centralisation des résultats). D'autre part, il peut sembler étrange que ce soit la première fois que les syndicats de l'assurance se préoccupent de chiffrer les salaires réels dont ils peuvent obtenir par d'autres voies une estimation suffisamment précise pour des discussions avec les patrons. Les salariés ont conscience de ce fait qu'ils expriment par des réflexions du genre : « Ils n'ont pas besoin de savoir ça », « Ils peuvent l'avoir autrement », « Ils vont nous faire perdre nos avantages », « ils n'ont pas besoin de ça pour nous faire avoir une augmentation ». Même les syndiqués dociles remplissent ces bulletins sans enthousiasme et sans essayer de persuader les camarades réticents de le faire ; environ la moitié du personnel ne restituent pas leur papier.

Aux demandes d'explications sur les démarches des syndicats, les responsables F.O. et C.F.T.C. opposent des réponses évasives. Peu à peu on revient à la position d'attente et ceci d'autant plus que cette position s'inscrit dans le mouvement général de récession et d'expectative de la part des salariés.

\*\*\*

Ce qui se dégage essentiellement de cette période d'agitation est l'apparition de mots d'ordre politiques dans un secteur où ces ques-

tions étaient jusqu'alors systématiquement écartées. Ces mots d'ordre sont évidemment très élémentaires, mais il ne se réfèrent à aucune ligne générale donnée par un syndicat et constituent un élément entièrement nouveau de la conscience de classe des salariés de l'entreprise. Cette prise de conscience est d'ailleurs entièrement négative : en bloc est condamné le régime actuel, gouvernement, syndicats, partis, sans aucune exception et sans aucun terme positif.

Cela se reflète par une désaffection encore plus accentuée vis-à-vis des formes d'organisation et d'action syndicales. Il n'y a eu dans la période d'août aucun recrutement syndical mais au contraire après la période des vacances, en septembre et octobre, une baisse d'activité. Le secrétaire du syndicat C.G.T. de l'Assurance a dû reconnaître que contrairement aux autres années, non seulement il n'y avait eu aucune remontée de cotisants dans ces deux mois, mais que jamais les rentrées de timbres n'avaient été si mauvaises en septembre depuis 1945. Il en est de même pour les autres organisations, F.O. semblant avoir été plus particulièrement touchée. Les manœuvres des staliniens de la C.G.T. pour rentrer dans le circuit de discussion avec les patrons de l'assurance et le gouvernement, n'ont pas été pratiquement perçues par la masse des salariés de l'Assurance. Le stalinisme n'ayant que peu d'emprise sur cette catégorie de salariés, il ne peut être question de justifier cette désaffection vis-à-vis de la C.G.T. par une prise de conscience du rôle véritable joué par cette organisation. Le rejet des formes d'organisations syndicales s'applique en bloc à l'ensemble des syndicats en raison de leur manque d'efficacité, de leurs positions bureaucratiques et de leur impossibilité d'obtenir de résultats concrets qui pourraient justifier, dans une certaine mesure, ce caractère bureaucratique.

Il subsiste actuellement un état latent de tension ; il semble qu'une atteinte même minime au statut actuel pourrait entraîner des réactions assez violentes. En dehors de cette perspective limitée, l'ensemble des salariés suit une position de stricte neutralité et d'indifférence vis-à-vis des syndicats et des discussions qui peuvent se poursuivre à l'échelon gouvernemental ou fédération patronale. Bien que les indications que l'on peut tirer des mouvements d'août et de septembre peuvent faire supposer que dans le cas d'actions limitées apparaîtraient des formes nouvelles d'action pour le secteur considéré, il n'est pas certain que ces formes arriveraient à se dégager étant donné les positions des bureaucraties syndicales et leur habileté à contre-carrer toute action indépendante.

J. SIMON.